

Comité Syndical du 11 décembre 2018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le mardi onze décembre, à dix-sept heure trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le cinq décembre 2018.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
n° ordre 2018-20	
Présents :45	votants : 52

Étaient présents : 45 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Sophie CASSAGNE, Christiane BARROUX, Messieurs Jean-François SAUVAUD, Daniel GUIHARD, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Robert BETTI, Michel MASSET, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Alain MARMIE, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Sylvestre CAZENOVE, Marc PENICAUD, Claude RESSEGAT, Denis BIDON. (22 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Frédéric ANDRIEU, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CERE, Bernard SENGENES. (23 présents)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (7 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (5 pouvoirs)

Christine BIELLE à Jean-Marc LLORCA
Michel PEDURAND à Daniel GUIHARD
Fabienne DE MACEDO à Jean-François SAUVAUD
François COLLADO à Bernard COURET
Jacques DUMAIS à Alain POLO

Albret Communauté : (2 pouvoirs)

Valérie TONIN à Michel MASSET
Alain VILLA à Jacques LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MOLINIE

N° ordre : 2018-20**OBJET : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Monsieur le Président rappelle que suivant les dispositions du CGCT, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget :

- **Sans délibération** : mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. L'exécutif est en outre en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- **Avec délibération** : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, en raison du vote du budget primitif 2019 dans le courant du 1^{er} trimestre 2019 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

Opérations concernées :

Intitulé	Budget 2018	Autorisation maximale
024 Aménagement déchèteries	85 610	21 400
100 Acquisition conteneurs	30 000	7 500
101 Aménagement casiers Fauillet	690 000	172 500
105 Acquisition bennes	175 000	43 750
109 Aménagement bureaux siège social	4 000	1 000
112 Achat petits véhicules	27 000	6 750
113 PAV	80 000	20 000
114 Acquisition de véhicules de collecte	79 200	19 800
115 GEOLOCALISATION	8 200	2 000
116 Equipement atelier	1 000	250
117 Siege unique	3 041 000	760 250
118 Prévention	50 000	12 500
119 Compacteur solaire	320 000	80 000

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1 :** Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 jusqu'au vote du budget primitif 2019 dans la limite des crédits présentés ci-dessus,
- **Article 2 :** Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	52
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 18/12/2018